

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2023

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2023 À 2027 - (N° 1675)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 55

présenté par

M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, M. Potier, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 5

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« dans un délai maximal de deux ans à compter de la fin de l'année au cours de laquelle les écarts ont été constatés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés propose de ne pas s'imposer une contrainte trop forte sur les mesures de retour à la trajectoire de solde structurel.

Si les crises, celle du Covid, mais aussi celle de 2008, ont montré une chose, c'est que vouloir aller trop vite peut faire plus de mal que de bien. Il appartiendra au Gouvernement et au Parlement du moment d'apprécier les mesures et le tempo appropriés, le moment venu.